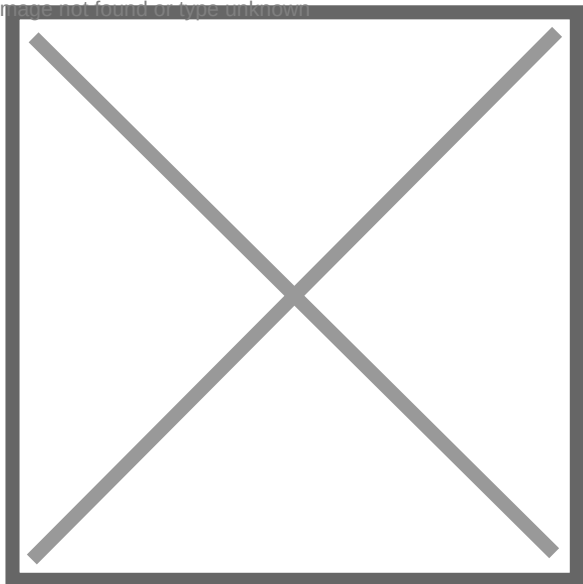


Image not found or type unknown



Accident de la route, procedure

Par **vibert**, le **13/08/2009** à **12:25**

Bonjour,
Je me permet de vous solliciter afin d'avoir quelques renseignements.
J'ai eu un accident de la route, je me suis fait rentrer dedans en voiture j'étais passagère, et je compte porter plainte pour dommages corporels.
L'assurance de la partie adverse demande à me voir afin de constituer mon dossier medical. Ce RDV est il un RDV avec l'expert médical? Il n'est pas écrit sur courrier que je viens de recevoir.
D'autre part est il plus sur de prendre un avocat? A quel moment?
Merci d'avance de votre réponse.
Cordialement
Vibert
Vanessa